



école primaire de Jean-Gui, la tanne

032 / 489.21.26 – direction@eplatanne.ch – www.eplatanne.ch

L'ÉVALUATION

Vers une unification des pratiques évaluatives dans notre établissement

INFORMATIONS AUX PARENTS

« *Tout le monde est un génie. Mais si vous jugez un poisson à ses capacités à grimper à un arbre, il passera sa vie à croire qu'il est stupide.* »

Albert Einstein

L'évaluation

L'évaluation a une dimension formative : elle tient compte des progrès et des points forts de l'élève et signale ses points faibles et les moyens de les corriger. Elle est basée sur des objectifs d'apprentissage. Elle est globale : parallèlement aux compétences de l'élève, elle apprécie son attitude face au travail et à l'apprentissage et son comportement social. Elle est transparente : l'évaluation est la suite logique des différentes appréciations données tout au long de l'année scolaire. Elle sert à encourager l'apprentissage, à informer l'élève et ses parents. Elle sert de base aux décisions d'orientation.

L'évaluation sommative

- Les objectifs sont clairement définis et communiqués aux élèves, oralement ou par écrit.
- La plupart des évaluations sommatives sont annoncées.
- En 3^e et 4^e, les élèves sont évalués par des appréciations, qui sont traduites par des couleurs :
 - bleu : atteint très largement les objectifs
 - vert : atteint largement les objectifs
 - jaune : atteint les objectifs
 - rouge : n'atteint que partiellement les objectifs
- De la 5^e à la 8^e, les élèves sont évalués par des notes.
- Les enseignantes inscrivent les notes/ les appréciations dans le carnet.
- Les parents signent les évaluations.

Les Travaux d'Evaluation Comparative (TEC)

Dans le courant du 1^{er} semestre de la 8^e année, les élèves réalisent des travaux d'évaluation comparative (TEC) dans les branches suivantes : français, allemand, mathématique.

L'évaluation pronostique

L'évaluation globale de l'ensemble des résultats d'un domaine ou d'une discipline correspond à un avis d'expert et pas à une simple moyenne arithmétique : il s'agit d'intégrer l'ensemble des observations (documents, travaux réalisés en classe, ...) et résultats et de les traduire en une appréciation globale.

Les entretiens de bilan obligatoires avec les parents, de la 3^e à la 7^e

Cet entretien obligatoire a lieu au moins une fois par an.

L'objectif consiste à favoriser les contacts personnels entre les parents et le corps enseignant et à échanger des informations concernant l'élève.

Il porte principalement sur l'évaluation du travail de l'élèves ainsi que sur les capacités transversales.

De la 3^e à la 7^e année, l'entretien a lieu pendant la deuxième moitié du premier semestre, mais au plus tard le 31 janvier.

Les entretiens de passage et la procédure de passage, en 8^e

En 8^e année, les parents sont invités à l'entretien de passage, qui se déroule avant la mi-février. La présence de l'élève est obligatoire. L'entretien de passage a pour objectif de donner aux parents et à l'élève des informations sur l'orientation provisoire et le semestre probatoire. Le semestre probatoire a lieu au deuxième semestre de la 8^e année et sert à confirmer l'orientation provisoire.

Un deuxième entretien avec les parents a lieu si, à la suite du semestre probatoire, l'élève doit être orienté vers un niveau aux exigences plus élevées ou moins élevées.

La maîtresse de classe transmet aux parents, dès la mi-janvier, le rapport de passage et la fiche de passage, qui comprend l'orientation provisoire de l'élève du point de vue de ses enseignantes. Cette orientation provisoire ne peut pas faire l'objet d'un recours.

Les parents et l'élève complètent la fiche de passage par leur point de vue sur l'orientation provisoire de l'élève.

La direction informe les parents de la décision d'orientation définitive, par un courrier, à la mi-juin.

Les capacités transversales

Le PER prend en compte cinq grands champs des capacités transversales : la collaboration, la communication qui sont d'ordre social et les stratégies d'apprentissage, la pensée créatrice, la démarche réflexive qui sont d'ordre individuel.

Des grilles d'observations de comportements seront établies à l'interne de l'école, par cycle ou demi-cycle. Chaque année scolaire, il sera déterminé par capacité transversale quels axes seront majoritairement observés et ce choix sera explicité aux élèves.

Les capacités transversales permettent à l'élève d'améliorer sa connaissance de lui-même et concourent à optimiser et à réguler ses apprentissages.

Divers

- Le concept d'évaluation est consultable dans son intégralité sur le site de l'école.